

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25030547



20 FEV. 2025

872 930 120

Réseau Solidaris

Fondation Privée

Rue de la Boverie 379 à 4100 Seraing

Marchés Publics : délégations de compétences.

Le Conseil d'Administration du 09 janvier 2025 a adopté les délégations de compétences suivantes applicables en matière de marchés publics:

- Décision de lancement et attribution d'un marché public :
 - o Principe : Administrateur délégué et 1 administrateur
 - o A titre supplétif (absence de l'Administrateur délégué) : 2 administrateurs.

-Signature des actes de notification d'information et de conclusion des marchés publics : Administrateur délégué

-Fonctionnaire dirigeant (actes formels liés au suivi d'exécution du marché) : l'Administrateur délégué ou le mandataire spécial renseigné dans le cahier spécial des charges.

-Signature des bons de commande en exécution des marchés publics attribués et conclus : Coordinatrice de la Fondation (Pascale Lejeune).

- Marchés publics de faible montant (moins de 30.000 € HTVA) : un mandat spécial est consenti à la coordinatrice de la Fondation (Pascale Lejeune), avec cosignature de l'Administrateur délégué, pour la conclusion du marché.

Fait à Seraing, le 09 janvier 2025

Pierre Annet
Administrateur délégué